Gabriela Rüttimann

La présidente rend compte



à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung 9. Jahrgang, Nr. 2, 2023, Seite 44–46 DOI: 10.30820/2504-5199-2023-2-44 Psychosozial-Verlag

Impressum | Mentions légales

à jour! – Psychotherapie-Berufsentwicklung

ISSN 2504-5199 (Print-Version) ISSN 2504-5202 (digitale Version) 9. Jahrgang Heft 2 / 2023, Nr. 18 https://doi.org/10.30820/2504-5199-2023-2

Herausgeber

Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www. psychotherapie.ch Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist ein Informationsorgan der ASP. Gleichzeitig versteht sie sich als Forum ihrer Mitglieder, in dem auch Meinungen geäussert werden, die unabhängig von der Meinung des Vorstandes und der Redaktion sind.

Redaktion

Peter Schulthess | Redaktionsleitung peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20 Marianne Roth | marianne.roth@psychotherapie.ch Veronica Defiébre | veronica.defiebre@psychotherapie.ch Sandra Feroleto | sandra.feroleto@psychotherapie.ch

Redaktionsschluss

1. März für Juni-Heft | 15. September für Dezember-Heft

Verlag

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26 www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Abo-Verwaltung | Bezugsgebühren

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Jahresabonnement € 44,90 (zzgl. € 6,— Versand)
Einzelheft € 24,90 (zzgl. € 6,— Versand)
Studierende erhalten gegen Nachweis 25 % Rabatt auf das Abonnement.
Das Abonnement verlängert sich um jeweils ein Jahr, sofern nicht eine Abbestellung bis acht Wochen vor Ende des Bezugszeitraums erfolgt.
ASP-Mitglieder erhalten das Jahresabonnement zu einem Sonderpreis von € 35,— (zzgl. € 6,— Versand).

Anzeigen

Anfragen zu Anzeigen richten Sie bitte an den Verlag (anzeigen@psychosozial-verlag.de) oder die Geschäftsstelle der ASP (asp@psychotherapie.ch).

Es gelten die Preise der auf www. psychosozial-verlag.de einsehbaren Mediadaten. ASP-Mitglieder wenden sich bitte direkt an die Geschäftsstelle der ASP.

Titelbild

© Adobe Stock / Rawpixel.com

Digitale Version

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist auch online einsehbar: www.a-jour-asp.ch



Die Beiträge dieser Zeitschrift sind unter der Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 DE Lizenz lizensiert. Diese Lizenz erlaubt die private Nutzung und unveränderte Weitergabe, verbietet jedoch die Bearbeitung und kommerzielle Nutzung. Weitere Informationen finden Sie unter: creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

à jour! – Evolution de la profession de psychothérapeute

ISSN 2504-5199 (Version papier) ISSN 2504-5202 (Version numérique) 9. tome numéro 2 / 2023, 18 https://doi.org/10.30820/2504-5199-2023-2

Editeur

Association Suisse des Psychothérapeutes ASP Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www. psychotherapie.ch La revue à jour! Évolution de la profession du psychothérapeute est un organe d'information de l'ASP. En plus, c'est un forum dans lequel on exprime des avis qui sont indépendants de l'avis du comité et de la rédacion.

Rédaction

Peter Schulthess | Directeur de rédacion peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20 Marianne Roth | marianne.roth@psychotherapie.ch Veronica Defiébre | veronica.defiebre@psychotherapie.ch Sandra Feroleto | sandra.feroleto@psychotherapie.ch

Date de rédaction finale

1er mars pour juin | 15 septembre pour décembre

L'éditeur

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26 www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Gestion des abonnements | Frais de souscription

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de Abonnement annuel € 44,90 (plus € 6,— de frais de port) Prix du numéro € 24,90 (plus € 6,— de frais de port) Les étudiants bénéficient d'une réduction de 25 % sur l'abonnement sur présentation d'un justificatif.

L'abonnement est reconduit d'année en année, à moins qu'une annulation ne soit effectuée au plus tard huit semaines avant la fin de la période d'abonnement. Les membres de l'ASP reçoivent l'abonnement annuel au prix spécial de € 35,− (plus € 6,− de frais de port).

Annonce

Veuillez adresser vos demandes de renseignements sur les annonces à l'éditeur (anzeigen@psychosozial-verlag.de) ou au bureau de l'ASP (asp@psychotherapie.ch). Les prix valables sont ceux publiés dans les données médiatiques sur www.psychosozial-verlag.de.

Les membres ASP sont priés de s'adresser directement à la rédaction.

Couverture

© Adobe Stock / Rawpixel.com

Version numérique

La revue à jour! Psychothérapie-Développement professionnel est également consultable en ligne : www. a-jour-asp.ch



Les articles de cette revue sont disponibles sous la licence Creative Commons 3.0 DE en respectant la paternité des contenus — pas d'utilisation commerciale — sans œuvre dérivée. Cette licence autorise l'utilisation privée et la transmission sans modification, interdit cependant le traitement et l'utilisation commerciale. Veuillez trouver de plus amples informations sous : creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

La présidente rend compte

Gabriela Rüttimann



Retraite du comité 2023

Cette année, le comité de l'ASP a tenu sa retraite annuelle du 2 au 3 septembre 2023. Cette retraite permet d'approfondir les sujets qui ne trouvent pas assez de place lors des réunions dites « normales », de jeter un regard plus précis sur l'avenir et de favoriser les échanges personnels, qui sont également trop rares pendant l'année.

Le modèle de prescription

En ce qui concerne le modèle de prescription, j'ai pu informer le comité qu'entre-temps, un curriculum a été élaboré pour l'année clinique supplémentaire qui est désormais exigée en plus des deux années définies dans la LPsy. En plus des cliniques de catégorie A, B et C reconnues par l'ISFM, nous envisageons également de créer des catégories spécifiques pour les formations continues en psychothérapie. Nous attendons une certaine opposition à cette idée, laquelle constitue une étape supplémentaire vers l'indépendance de la profession de psychothérapeute. Le financement des personnes en formation continue pose toujours problème, une majorité des assureurs étant contre. Ce sujet va devoir être débattu et une réponse trouvée au niveau politique, en le faisant passer explicitement du droit coutumier, comme c'est le cas dans le corps médical, à l'état de loi. Bien que le Conseil fédéral et l'OFSP ont déclaré à plusieurs reprises que les personnes en formation continue devaient être rémunérées par l'intermédiaire de l'instance supérieure, santésuisse défend le point de vue selon lequel il manque une base légale à cet effet. Force est donc de constater que les psychothérapeutes évitent d'engager des étudiants.

Prolongation du contrat AI

Alors que l'assurance-invalidité ne faisait plus l'objet d'un contrat depuis le 1er juillet 2023, cette position a néanmoins pu être clarifiée entretemps. Il s'était avéré que le contrat ne pouvait pas être renouvelé tant que les négociations collectives n'étaient pas terminées. Entre-temps, la FSP a pu négocier une solution avec l'OFAS. L'annexe de la convention de 2007 a été renouvelée et le PsyTarif provisoire, valable depuis le 1er juillet 2023, peut également s'appliquer pour l'AI.

La situation financière se stabilise

Les associations ASP, FSP et SBAP se sont livrées à diverses discussions concernant la future collaboration au sein du groupe tarifaire, le déclencheur avant été les coûts exorbitants engendrés par les interminables négociations tarifaires avec santésuisse, qui ont mis nos finances à rude



épreuve. La raison de ces difficultés ? L'attitude de santésuisse, qui refusait de mettre en œuvre le système tarifaire pourtant adopté par toutes les parties concernées.

Contrairement à l'ancien mode de répartition des coûts à raison d'un tiers par association, l'ASP et l'Association Professionnelle de Psychologie Appliquée SBAP prennent chacun en charge 10 % des coûts et la FSP 80 % jusqu'à ce que les négociations tarifaires aboutissent. La répartition en trois tiers avait pour objectif de permettre aux trois associations de prendre des décisions sur un pied d'égalité. Mais il convient de noter qu'un déséquilibre est bel est bien apparu et ce, au plus tard au lancement des négociations tarifaires. En effet, la FSP, qui dispose de bien plus de ressources que nous, a pris le dessus dans les négociations tarifaires. C'est donc plus un soulagement reconnaissant qu'un sentiment de perte que nous avons ressenti lorsque la FSP nous a proposé cet accord.

Changement de personnel au sein du comité et du secrétariat

Après de nombreuses années de collaboration au sein du comité, Peter Schulthess a décidé de démissionner de son mandat de membre du comité de l'ASP à la fin de l'année 2023. Il continuera pour l'instant à assurer la direction des cours pour les matières génériques. Celles-ci font partie intégrante du concept ASP Integral et comprennent, dans la formation continue en psychothérapie, les cours sur la théorie générique de la psychothérapie. De même, il restera disponible pour prodiguer des conseils lors des réaccréditations qui auront lieu prochainement et conservera également les rédactions de nos deux revues à jour! et Science Psychothérapeutique.

Avec Peter Schulthess, le comité de l'ASP perd un membre extrêmement précieux qui laissera un grand vide. Non seulement ses connaissances approfondies dans tous les domaines de la psychothérapie nous manqueront cruellement, mais il en sera de même de son esprit à la fois critique et ouvert sur le monde, qui incitait toujours à poser des questions fondamentales et à remettre en question ce qui avait fait ses preuves. Nous ne comptons plus les fois où il a su animer les réunions du comité. Mais voyons les choses du bon côté : Peter Schulthess ne se retire pas complètement de l'ASP. Il reste avec nous dans différentes fonctions et nous savons d'ores et déjà qu'il saura laisser son empreinte. Je profite de l'occasion pour le remercier de tout cœur de son engagement infatigable au sein de notre comité.

Quant à Marianne Roth, son âge la pousse également à quitter la direction à la fin de l'année. La succession a déjà pu être réglée et nous sommes heureux d'avoir trouvé en Christiane Stieglitz un successeur qui apportera des connaissances très vastes ainsi que des aptitudes et des compétences qui contribueront à mener notre association de l'avant.

Marianne Roth a repris la direction dans une phase critique, a su continuellement la faire progresser et l'amener à son niveau actuel, des plus stables. J'ai beaucoup apprécié collaborer avec Marianne Roth. Elle a toujours gardé une vue d'ensemble, était au courant de tout et maîtrisait les finances. J'ai toujours pu compter sur elle. Ses compétences en matière de communication étaient remarquables et constituaient un élément important de son travail. Elle m'avait représentét dans différents comités, ce qui avait été pour moi un grand soulagement. Elle prend une retraite bien méritée, où elle se consacrera désormais à ses loisirs et à des projets privés. Je tiens, en mon nom et en celui du comité, à remercier chaleureusement Marianne Roth pour son engagement en faveur de l'ASP et à lui souhaiter le meilleur dans tout ce qu'elle entreprendra.



Réaccrédiation et instituts de formation continue

C'est sous le label ASP Integral que l'ASP a accompagné quatre instituts de formation continue dans leurs démarches d'accréditation en tant qu'organisation responsable et a contribué de manière déterminante à ce qu'ils obtiennent ce statut. La prochaine série d'accréditations aura bientôt lieu. En effet, tous les instituts de formation continue en psychothérapie sont tenus de se faire réaccréditer tous les sept ans, la première accréditation ayant eu lieu en 2019. Les instituts de formation continue et l'ASP en tant qu'organisation responsable doivent décider du chemin à prendre, à savoir la continuité commune ou faire cavalier seul. L'ASP reste disponible, mais ne fera pas obstacle aux instituts qui choisiront de faire cavalier seul.

Conférence de la Charte

Avec Nathalie Jung, le comité de l'ASP a le plaisir d'accueillir un nouveau membre engagé et motivé. Sans oublier que Nathalie Jung a pris en même temps la direction de la Conférence de la Charte, qui ose ainsi un nouveau départ. Si la Commission scientifique doit être renouvelée de fond en comble, la Commission en charge de l'assurance et du développement de la qualité se doit de s'impliquer davantage dans son rôle. Une chose est



Nathalie Jung

sûre : la collaboration avec les membres collectifs de l'ASP, qu'il s'agisse des instituts de formation et de formation continue, doit s'intensifier. Une réunion prometteuse a déjà eu lieu, au cours de laquelle les instituts de formation continue ont également formulé leurs idées et leurs souhaits quant aux services qu'ils aimeraient voir proposés par l'ASP. Pour ce faire, il est primordial de reconnaître les synergies et de mettre en œuvre les connaissances ainsi acquises de manière constructive et profitable pour les deux parties.

Potentiel d'expansion

L'acquisition de nouveaux membres est un thème récurrent au sein de notre association. Tout comme le corps médical, nous sommes anxieux face à la moyenne d'âge croissante dans la psychothérapie. Cela s'explique par différentes raisons. Les études de psychologie et la formation continue qui s'ensuit durent entre huit à dix ans. Contrairement aux médecins spécialistes en psychiatrie et en psychothérapie, les futurs psychothérapeutes en psychologie, hommes et femmes, doivent payer eux-mêmes leur formation continue, ces frais pouvant s'élever à 60.000 CHF ou plus. Les étudiants en psychologie réfléchissent donc à deux fois avant de se lancer dans une formation continue de quatre à six ans. Le recrutement de nouveaux membres est également essentiel pour nous parce qu'il ne nous est pas facile, en tant qu'association professionnelle de psychothérapeutes, d'atteindre directement les étudiants en psychologie et de les convaincre d'adhérer à notre association au cours de leurs études.

Nous voyons un potentiel de développement supplémentaire dans les formations continues ciblées qui répondent aux besoins des membres. Les manifestations organisées jusqu'à présent nous ont prouvé, premièrement, qu'il existe un grand besoin et, deuxièmement, que les formations continues organisées de manière professionnelle suscitent un grand intérêt et sont très bien fréquentées, ce qui nous motive à continuer à développer l'offre.

Gabriela Rüttimann est présidente de l'ASP.